

D'Aigle aux Ormonts en 1840

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 52

PDF erstellt am: **12.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-210025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 27 décembre 1913 : D'Aigle aux Ormonts en 1840. — On prédézo vito fé. — On cadeau mau reçu. — A propos du 24 janvier 1798 (L. Mogoon) (*A suivre*). — Pas contents ! — Chez le dentiste (M.-E. T.). — Le zin zin. — Leur français. — Noël et Nouvel-An. — Epigrammes. — En tisonnant. — Hivers pour rire.

D'AIGLE AUX ORMONTS EN 1840

AIGLE est relié depuis quelques jours au Sépey par une voie ferrée. L'année prochaine, les wagons rouleront de la plaine du Rhône jusqu'au village des Diablerets. Ce sera pour les Ormonts la fin de leur isolement. Les voyageurs à la Tœpffer le déploreront peut-être. Mais il faut être de son temps, que diable, et se dire que la belle vallée où mugit la Grande-Eau est fréquentée, l'hiver comme l'été, par des milliers de personnes qui vont y faire des cures d'air et de soleil. Pour elles, comme pour les montagnards, l'Aigle-Sépey-Diablerets ne sera nullement un chemin de fer de luxe. Et puis, à ceux qui adorent la flânerie, il restera toujours la bonne vieille route.

« Vieille » est une manière de dire. Elle n'a pas encore la huitantaine, ce qui pour une route est encore la jeunesse. Sa construction date de 1837. Un étudiant de l'Académie de Lausanne, Alex. Mattei, en parle en ces termes dans le récit d'une course qu'il fit d'Aigle aux Ormonts vers 1840 :

« Il est, dans notre beau canton de Vaud, un petit pays montagneux, coupé de vallées profondes, traversé par des torrents impétueux, habité par une peuplade aux mœurs singulières et primitives, pays pour ainsi dire récemment découvert, car avant la construction de la route neuve qui la traverse, la vallée des Ormonts était restée presque inconnue, même aux touristes hardis qui passaient à ses côtés sans avoir la pensée d'y pénétrer.

« Maintenant qu'une route magnifique, ouverte par un gouvernement éclairé, a permis à la civilisation de s'introduire dans cette contrée, un grand nombre d'étrangers accourent chaque année pour visiter dans ses moindres contours cette partie de la Suisse, si pittoresque et si grandiose.

« Entraîné par les louanges que m'en firent plusieurs de mes amis, je plaçai sur mes épaules le sac du voyageur, je pris en main la longue canne ferrée et je m'acheminai seul, de Vevey à Aigle, vers les montagnes qui m'apparurent à l'horizon. »

Notre étudiant apprend à Aigle qu'une famille anglaise, descendue à l'hôtel de la Croix-Blanche, se disposait à visiter aussi la vallée des Ormonts :

« Je fus charmé, écrit-il, de faire connaissance avec le capitaine sir T., son épouse et sa fille miss Emma, pâle et belle enfant de seize ans. Nos préparatifs de départ furent promptement terminés. On nous procura des chevaux pour les dames et un guide pour nous conduire dans les montagnes. Je ne sais si c'est une particu-

rité de la nation anglaise ou un fait provenant du hasard, mais il est certain que la plupart des messieurs de ce pays que j'ai eu l'honneur de connaître sur le continent avaient chacun leur manie propre, leur bizarrerie particulière.

» Sir T., en partant d'Aigle, eut soin d'emprunter à l'auberge un immense drap et une petite hache dont il chargea les épaules du guide. Lorsque je lui demandai l'usage qu'il en voulait faire, il se contenta de me répondre en souriant avec malice : « Vous verrez, monsieur, vous verrez. »

Suit une description lyrique des « horreurs sublimes » qu'on aperçoit en montant au Sépey et de la Grande-Eau, dont la voix est tantôt « comme un rugissement de damnés, tantôt comme un long soupir de la nature fatiguée. »

La petite caravane s'approche du Sépey.

« — Il est temps d'arriver, car je commence à sentir la faim, dit l'Anglais, qui s'était au moins arrêté trois fois pour tâter d'un excellent roast-beef préparé le matin même par le cuisinier de la Croix-Blanche. Miss Emma et moi nous ne pûmes nous empêcher d'échanger un coup-d'œil, et un imperceptible sourire erra sur nos lèvres. Le capitaine disait cependant la vérité. Trois fortes lieues dans la montagne, à chaque instant de nouvelles pentes à gravir et des contours interminables avaient effectivement disposé nos estomacs à prendre un léger repas. Pour notre bonheur à tous, nous distinguâmes bientôt la fumée de deux auberges du Sépey, les seules maisons en pierre du village. En apercevant cette fumée la figure de notre gentleman s'illumina soudain.

« — Oui, s'écria-t-il, je me disais que l'aspect de ce panache de fumée faisait sur moi la même impression que le panache blanc de Henri IV sur le cœur de ses soldats; oui, je verrais cent canons braqués sur la colline que je passerais sous leur feu sans détourner mes regards de ce signe glorieux, ajouta-t-il, en étendant la main vers la première colonne de fumée qui semblait déjà lui apporter la bonne odeur des rôtis et les parfums de la cuisine.

« Je ne pus réprimer un sourire à cette comparaison imprévue du capitaine. Miss Emma et madame sa mère, à laquelle on traduisit en irlandais la phrase de son mari, furent aussi obligées de dérider leur front et d'entrer au Sépey en riant à cœur joie.

« L'auberge de l'Etoile nous offrit quelques minutes après son toit hospitalier. Les dames nous quittèrent pour faire leur toilette, et le capitaine m'entraîna dans la cuisine où il se mit à remuer toutes les casseroles, donnant des ordres à tort et à travers, tout glorieux de pouvoir faire preuve de ses connaissances culinaires.

« Le dîner fut charmant : miss Emma brilla par ses saillies, le capitaine nous amusa par son originalité, et quant à moi je me contentai de disséquer avec autant de grâce que possible une excellente truite de la Grande-Eau qu'un montagnard avait pêchée le matin même. On ne saurait croire avec quelle facilité se forment les liaisons durant une course de montagnes. A

nous entendre parler avec autant de familiarité, avec une expansion aussi franche, une personne qui serait entrée dans la salle nous aurait pris pour les membres d'une même famille. Et pourtant quelle différence entre nos positions respectives!... Le riche capitaine et ses dames habitaient une des extrémités de l'Europe et ne savaient comment dépenser leurs revenus; tandis que moi, pauvre étudiant, je végétais neuf mois de l'année dans les salles des auditoires et dans la triste mansarde qui me servait de demeure. »

Du Sépey, les touristes vont à La Comballaz et aux ruines du château d'Aigremont :

« Le capitaine plaçait de nouveau sur les épaules du guide le drap et la hache qu'il avait portés jusqu'ici, lorsque nous nous éloignâmes du Sépey en suivant un sentier en zig-zag à travers une riante prairie...

« Nous avions eu jusqu'à la Comballaz un temps superbe. Mais lorsque nous nous achevâmes le lendemain vers le château d'Aigremont, des nuages menaçants commençaient à se former en dais sous la voûte des cieux. A cet indice de pluie, le capitaine se frotta les mains avec un sentiment de joie triomphante et nous fit hâter notre marche pour nous ôter la possibilité de rétrograder. Nous descendîmes dans un ravin profond par des chemins tellement pierreux et rapides que nous eûmes une peine incroyable à nous préserver des pierres qui se détachaient au plus léger contact de nos souliers... Mais de grosses gouttes d'eau tombaient déjà sur nos têtes, la tempête approchait et n'allait pas tarder à nous surprendre à l'improviste, nous qui étions sans abri, sans espoir même d'en trouver au milieu d'une forêt clair-semée et remplie de broussailles.

« Le capitaine ne pouvait plus se contenir; il semblait que la pluie n'arrivait pas assez vite au gré de ses désirs. Je ne comprenais pas ses transports, et j'allais juger défavorablement de son esprit, lorsqu'il ordonna au guide de sortir du sac l'immense drap qu'il avait emprunté à Aigle et qui avait été souvent l'objet de mes conjectures. L'œil scrutateur du gentleman examina les arbres qui nous entouraient; il parut choisir les plus minces et les plus flexibles, puis, saisissant sa petite hache il se mit à frapper à coups redoublés sur de jeunes sapins qu'il abattit sans miséricorde. Avec une dextérité sans égale, il les lia deux à deux par leur extrémité, et les enfonçant dans la terre par leur bout le plus épais, il eut bientôt formé trois espèces d'arcs de triomphe qu'il plaça parallèlement les uns aux autres. Ayant jeté le drap par dessus, il vint nous prier fort gracieusement d'accepter l'hospitalité dans son habitation seigneuriale. Pour le coup, nous comprîmes l'énigme de la hache et du drap. »

Alex. Mattei et ses compagnons passèrent trois jours aux Ormonts. En traversant Vers-l'Eglise, ils rencontrèrent « une vingtaine de personnes des deux sexes, dont les unes se promenaient le long du torrent, et les autres étaient assises sur l'herbe de la prairie, occupées soit à lire, à bro-

der ou à dessiner. Ces dames et ces messieurs nous dirent qu'ils étaient de Genève, de Lausanne et d'autres villes du canton et qu'ils venaient chaque année passer l'été dans ce délicieux endroit. Comme je leur exprimais mon étonnement, en pensant à la manière dont ils devaient être logés et nourris, ils me répondirent que jusqu'à présent ils avaient été tant bien que mal dans la petite auberge du village, mais qu'ils attendaient avec impatience la construction d'un hôtel de bon ton, qui devait être achevé pour l'année suivante. »

Le Plan des Iles fut le terme de cet agréable pèlerinage dans les Ormonts. L'étudiant lausannois ne pensait pas sans tristesse au moment où il devrait se séparer de la jeune Anglaise, Miss T. ; elle aussi était émue.

» Au Sépey, nous nous mîmes à table sans avoir le courage de toucher aux mets étalés devant nous. »

Mais le capitaine presse le départ. On se remet en route, silencieusement. Deux heures se passent; au loin se montrent les tours du château d'Aigle.

« J'osai, dans ma douleur, en apercevant qu'un contour de la route nous séparait seul de la fin de notre voyage, passer aux côtés de miss Emma et lui presser tendrement la main. Une pression pareille répondit à la mienne et nos yeux se remplirent de larmes... Dès lors, je n'eus plus assez de cœur pour la regarder en face et, livrés à nos réflexions, nous entrâmes dans le bourg d'Aigle moins joyeusement que nous en étions partis. Mais ni l'excellent souper qu'on nous servit à l'hôtel de la Croix-Blanche, ni les tentatives que je fis pour prendre philosophiquement mon parti, ne purent chasser le noir chagrin qui me poursuivait.

» Le lendemain une chaise de poste partait au galop de l'hôtel, un mouchoir blanc s'agitait à la portière, et un jeune homme s'écriait en jetant un dernier baiser dans la direction que prenait la voiture :

» — Angleterre! Angleterre! tu m'as ravi mon bien! »

Belle-maman. — Une grand'maman trouve sa petite-fille et son petit-fils assis tranquillement sur le canapé, avec Mirette, la chatte de la maison.

— A quoi jouez-vous? leur demande-t-elle.
— Au ménage.
— C'est gentil; mais que fait donc Mirette entre vous deux, coiffée d'un de mes bonnets?
— Mirette est notre belle-mère.

On prédo vito fé.

Morceau extrait de *Po Recafâ*. Payot & Cie, éditeurs, Lausanne. Un livre que nous recommandons bien sincèrement à ceux de nos lecteurs qui savent le patois et qui aiment rire. *Po Recafâ* ne dément pas son titre, certes!

On menistre que n'étâi pas destra foo po son meti èt que n'avâi min dè tiura, pridzivè decè, delé, po reinpliaci dâi z'altro.

On dzo, au mothî, lo pouro baugro s'einbreliequoqua on momenèt aprî que l'u de: « Mes chers frères », et coumeïn n'étâi pas fotu dè sè rassoveni dè s'n'alegon et d'alâ pe lleïn, dese âi dzeïn que l'acutâvan :

« J'arâi onco bin dâi z'affèrè à vo dere, mâ coumeïn ne mè farâi rein dè frèrmâ que vo volliâi titre tot asse crouè se vo z'eïn dio bin mè, i'amo atan botzi tot lo drâi. »

Et dècheinde de sa chôla.

On cadeau mâu reçu.

(Patois de Bullet.)

Dein lo tein dei bailli dè Berna, lou Bulatons avayont na tsecagne avoey lou Ste-Cris.

Lou Bulatons s'asseimbliaront in quemena por decidâ quin cadeau faillei fèrè eu bailli dè Grandson; et quemïn lou prus dè terra¹ irani auquî dè novè, y decidaront d'in invouy na lottâ. Mâ y lou coeysiront parce què lo bou irè tcher à Grandson.

Lei y avâi on maçon qu'avâi itâ quauquî tein à Mordzè, yo l'avâi aprâi on pu dè français, et lou Bulatons l'invouyaront por députa, avoey n'autre maçon que portavè la lotta.

Ein areveint devânt lo tsati dè Grandson, lo député deze a cè que portavè la lotta :

« Aptè sin dièbè² que tè faut fèrè quemïn dze farei. »

In intreint, lo député fe son salut eu bailli ein corbeïn le dou prè dau pliantzi. Et l'autro ein fe atan. Mâ lo prus de terrâ roulâront eu pliantzi et lo bailli lou pre por bombardâ lou Bulatons que sè sauvâront devânt l'hotèau, yeu deseront :

« Aptè sin dièbè! qu'on z'a bin avu du bonheur qui feussant coeys, sai quî è no z'arei assoumâ. »

Au tribunal de police. — Prévenu, vous êtes accusé d'avoir volé un melon; vous ne pouvez pas nier le fait, car on vous a vu au moment où vous l'emportiez.

Le prévenu. — Pardon, mon président, je ne l'emportais pas: nous cheminions côte à côte.

A PROPOS DU 24 JANVIER 1798

I

Le Conteur a ouvert et fermé une consultation sur la question de savoir s'il fallait décréter « fête nationale » le 24 janvier ou fixer celle-ci à la date du 14 avril. La plupart des détails qui vont suivre sont extraits de *l'Histoire du canton de Vaud*, de Verdeil; d'autres sont puisés dans les Archives et à la Bibliothèque cantonales.

Si les Bernois avaient convoqué les Etats de Vaud, ainsi que dès le 2 janvier 1798 le leur avait demandé le Deux Cent de Lausanne, sollicité par les bourgeois et habitants de Lausanne, y aurait-il eu intervention française? La révolution eût-elle éclaté chez nous?

Les réfugiés vaudois à Paris étaient intervenus auprès du Directoire exécutif qui avait chargé le ministre Talleyrand d'examiner la question de savoir si le traité de 1564 conclu entre le duc de Savoie et Berne conservait sa valeur. Talleyrand trouva que oui, c'est-à-dire que la France pouvait encore être considérée comme garante des droits et des privilèges vaudois. C'est un point de départ.

L'arrêté du Directoire exécutif du 8 nivôse an VI portait ceci :

« ...Arrête qu'il sera déclaré par le Ministre de la République française, près des cantons helvétiques aux gouvernements de Berne et de Fribourg que les membres de ces gouvernements répondront personnellement de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du Pays de Vaud qui se seraient adressés et pourraient s'adresser encore à la République française pour réclamer en exécution des anciens traités sa médiation à l'effet d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits... »

» Barras, président.

L.-M. Laréveillère-Lépeaux. »

¹ Pomme de terre.

² Aptè sin dièbè, juron affirmatif dont le sens est : *Happent toi cent diables!*

Mais le Directoire était sans doute sceptique sur l'efficacité de sa démarche. Peut-être même désirait-il qu'elle n'aboutît pas. Habilement il s'arrangeait pour n'essayer aucun reproche d'arbitraire quand il s'avancerait dans le Pays de Vaud, d'où il pourrait continuer sur Berne, dont le Trésor ne lui était pas indifférent.

Cette séance du 2 janvier du Deux Cent de Lausanne est mémorable. Les Gingins, les Grafenried, les Sinner s'y présentent, venant de Berne. Le trésorier de Gingins « prononça un discours très gracieux, dit le protocole, dans lequel il faisait connaître la satisfaction que le souverain ressentait de notre fidélité et de notre attachement inviolable, et assurait qu'il était disposé à ne point séparer le bonheur et les intérêts de la ville de Lausanne des siens mêmes. »

Ce à quoi le bourgmestre de Saussure, de Boussens, répondait « en assurant les seigneurs députés de nos sentiments de dévouement dont cette ville et ses habitants ont toujours donné des preuves, en ajoutant que dès que les temps seraient plus tranquilles et plus favorables, ils se présenteraient devant LL. EE. pour réclamer de leur justice et de leurs bontés les privilèges et les droits que l'erreur, la faiblesse ou le temps pouvait avoir affaiblis ou fait oublier.

Dès ce moment la révolution était faite, écrit Verdeil. (Le Canton de Vaud, tome III, p. 225).

Ce n'est pas une sommation, ce sont de courtoises mais significatives déclarations.

Les événements se précipitent : Nyon, Rolle, Morges, Cossonay, Payerne, Vevey, d'autres villes encore, pétitionnent et nomment des comités ad hoc. Le Cent Vingt de Vevey, sur la proposition d'Alexandre Perdonnet, imite l'exemple du Deux Cent de Lausanne, c'est-à-dire fait savoir qu'une assemblée représentative des Vaudois est nécessaire pour discuter les griefs à faire valoir à Berne : le Cercle des jeunes négociants de Lausanne se transforme en Comité de réunion. Au lieu d'en tirer la morale nécessaire, Berne s'entête et tout en faisant de belles promesses, exige, le 5 janvier, que le serment de fidélité décrété par la Diète soit prêté dans le Pays de Vaud, mettant sur le compte de la malveillance les bruits de séparation désirable que l'on faisait courir : « Vous savez, dit-on mielleusement aux Vaudois, que votre bonheur a toujours fait l'objet de tous nos soins ».

Le 9 janvier au soir, le peuple se réunit à l'Hôtel de Ville de Lausanne, il veut « empêcher le Conseil de prêter le serment. La discussion s'anime; elle menace d'être orageuse; enfin, on observe qu'il ne faut point s'effrayer de ce serment, car il ne saurait être obligatoire qu'autant que le gouvernement actuel reconnaîtrait nos droits. Cette réflexion détermine l'assemblée à laisser le Conseil prêter le serment ». Un avis distribué, imprimé, dans la soirée et le lendemain, prévient les citoyens et habitants de Lausanne « qu'il a été déclaré par les députés de LL. EE. qu'on était libre de se rendre sur Montbenon, le 10 janvier, et de prêter ou de ne pas prêter le serment qui aura lieu le même jour ».

Le 12 janvier, « LL. EE. promettent l'indulgence aux sujets égarés et appellent les Vaudois à prendre les armes pour faire respecter l'indépendance de l'Etat de Berne et à la défendre si elle était menacée par l'étranger ».

Pour donner une idée de la rapidité avec laquelle se modifiaient les impressions et aussi de l'indécision des esprits à l'aurore de la « régénération », il suffira de noter que le 12 janvier au matin on distribuait dans les rues de Lausanne une feuille volante intitulée « Cri de la justice », répondant à une circulaire bernoise où l'on mettait en garde les Vaudois, des campa-